

# Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 1er septembre 2011

**Présents** : Claude Vignon, Isabelle Bailliard, Paul Bertrand, Valérie Guillet, Carine Michel, Giovanni Cadeddu, Gérald Idelon, Yves Guillet  
**Excusé** : Martin Béchier, Sandra Perrier

## Délibérations du conseil

→ A la demande de la commission aménagement du village, un projet d'éclairage public de l'entrée sud du village jusqu'à la place du lavoir est présenté par le Syndicat d'Énergies de la Drôme, maître d'œuvre de l'opération. Les travaux sont chiffrés à 7 500 €HT, financés à 50%. *Le conseil approuve ce projet et son financement à l'unanimité.*

→ La commune n'utilise pas son droit de préemption urbain lors de la transaction de vente de la maison de Mr André Chabert. *Voté à l'unanimité.*

→ Une convention de Projet Urbain Partenarial sera signé entre la commune et la sarl FABLOC, aménageur du futur lotissement « le Buëch » au hameau des menuisiers. Cette convention définit la participation de l'aménageur aux travaux d'équipements publics d'électricité et de télécommunication rendus nécessaires par son opération. Ainsi, une participation de 50% sur 50 000 € environ est convenue, en contrepartie d'une exonération de la Taxe Locale d'Équipement sur la parcelle d'une durée d'un an. Il est convenu également que les travaux seront lancés dès confirmation de l'opération par l'aménageur. *Voté à l'unanimité.*

## Décisions du conseil

→ La maison "Roche" étant de nouveau disponible suite au retrait de la proposition d'achat de Mr et Mme Crépeau ce printemps, l'opportunité de réhabiliter ce bâtiment en réservant le rez-de-chaussée pour une nouvelle boulangerie a été proposée à Drôme Aménagement Habitat par le maire cet été. Cette proposition a reçu un accueil favorable de la part de DAH, qui envisage le portage de cette opération sur la base d'une co-propriété de la bâtisse ; le rez-de-chaussée (lot 1) à usage de boulangerie resterait propriété communale, les étages (lot 2) à usage de logements reviendraient à DAH, selon un montage financier et juridique restant à confirmer au vu des possibilités d'intervention foncière du Département de la Drôme. La commune approuve ce projet.

→ Les canalisations du réseau d'eau potable du quartier des Pelailons sont vétustes. La perspective de l'installation prochaine de nouveaux habitants nécessite leur réfection. La commission eau et assainissement travaillera à cette nouvelle tranche de travaux pour le printemps prochain.

→ Les habitants du hameau des Barraques ont écrit au maire pour signaler la vitesse excessive des véhicules traversant leur quartier, et demander un équipement ralentisseur. La commission aménagement du village réfléchira aux solutions pour rétrécir la voie et sécuriser le cheminement des piétons. Mr SCHLIENGER signale également la vitesse des véhicules traversant le hameau des Moreaux.

→ Un tarif de 50 € annuel est décidé pour la mise à disposition mensuelle de la salle de réunion auprès de la Maison Pour Tous de La Chapelle en Vercors pour son activité d'atelier d'écriture.

→ l'aménagement du parking de l'ours suite à son agrandissement sera vu lors de la prochaine commission école.

→ la demande de stage de Louis Rety (16 ans et demi) avec les services techniques municipaux au mois de mars 2012 est acceptée.

→ Suite à la demande de Mr Sablerolle, une opération de débroussaillage commune avec St Julien sera organisée sur le chemin rural entre Picot et La Matrassière.

→ la demande de l'adjoint administratif Virginie Perucca de repasser de 90% à 100% de temps de travail est reportée. Sa mise à disposition auprès du Département de la Drôme et la réorganisation des tâches entre secrétaires devra être étudiée.

#### *informations au conseil*

→ Le maire informe le conseil qu'une réunion de validation finale du projet de lotissement communal « la chicoune » aura lieu le 6 septembre, avant un dépôt de demande de permis d'aménager prévu le 15 septembre.

→ La commune est informée du projet de vente de l'intégralité des parcelles de la famille Devallouit sur le secteur d'Herbouilly à Mr Clergerie. Les parcelles concernées sont situées sur la plaine d'Herbouilly et alentour. Les élus se questionnent sur les garanties de la continuité d'un accès libre à cet espace naturel remarquable et sur les projets éventuels des nouveaux acquéreurs.

→ La locataire de l'appartement du 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble de la Poste signale des bruits et craquements pénibles à supporter. Après visite des élus sur place, la poutre traversante de son plafond pourrait être à l'origine de ces désagréments. Une solution technique sera recherchée. La location de l'appartement du 3<sup>e</sup> étage est reportée dans l'attente des résultats.

→ Mme BOUDRY a écrit en mairie pour signaler des travaux de rénovation et d'isolation de son appartement à prévoir. Une réponse écrite lui sera adressée.

→ Suite au refus du maire de retirer son arrêté accordant le permis de construire à Mr Daniel Jalifier, la Préfecture de la Drôme a demandé la suspension et l'annulation de celui-ci auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le Maire s'est rendu à l'audience concernant la demande de suspension le 24 août dernier. Le tribunal a rendu son ordonnance le 29 août, rejetant le déféré de la Préfecture contre la commune.

→ Isabelle Bailliard a contacté les services de Pôle Emploi au sujet des possibilités de prolongement du contrat aidé de l'agent technique Bernard Capdeville, sans résultats à ce jour. Une commission du personnel sera organisée prochainement afin de débattre du prolongement de son poste.

→ Les services techniques signalent la dégradation avancée des allées du cimetière. Un goudronnage sera à prévoir rapidement.

→ Un nouveau bassin a été récupéré par Pierre Barbier pour être implanté et remis en eau sous son abri à Tourtres.

*Secrétaire de séance : Giovanni Cadeddu*